

dem Bundesbeschluss zuzustimmen. In der Diskussion wurden vor allem zwei Punkte angesprochen:

1. Die Bemühungen in diesem Protokoll sind auf eine Reduktion der Schwefelemissionen eingeschränkt, ohne dass andere Schadstoffe in die Diskussion einbezogen werden. Die Kommission erachtete dies als Mangel.

2. Die Reduktion um Prozente des Ausstosses von 1980 anstelle von verbindlichen Grenzwerten rechtfertigt sich nur, damit dieses Abkommen sobald wie möglich in Kraft treten kann. Es wäre der Kommission lieber gewesen, man hätte definitive Grenzwerte festhalten können. Die Kommission ist sich aber bewusst, dass am Text selbst nichts geändert werden kann. Sie steht dem Abkommen grundsätzlich positiv gegenüber und möchte, dass dieses auch sobald wie möglich in Kraft treten kann.

In der Kommission wurde beantragt, das Postulat des Ständerates «Luftreinhaltung. Internationales Recht» ebenfalls in den Nationalrat zu tragen. Das Postulat des Ständerates enthält aber in seinen vier Punkten Anregungen, die nicht Gegenstand dieses Geschäftes sind. Ihre Kommission hat deshalb ein eigenes Postulat formuliert, das Ihnen vorliegt. Es bezweckt, dem Bundesrat Schützenhilfe für weitere Aktivitäten auf dem Gebiet der internationalen Umweltschutzbemühungen zu geben. Das Postulat betrifft sowohl das Geschäft «Grenzüberschreitende Luftverschmutzung» als auch das Wiener Abkommen vom 22. März 1985 zum Schutz der Ozonschicht, das die übrige, noch zu behandelnde Vorlage betrifft.

Dieser Vorlage und dem Postulat zuzustimmen beantragt Ihnen die vorberatende Kommission.

Vizepräsident: Die liberale Fraktion und die SVP-Fraktion erklärten, dass sie mit den Anträgen der Kommission einverstanden sind. Die FDP-Fraktion, der Landesring, die CVP-Fraktion, die PdA/PSA/POCH sowie die SP-Fraktion sind ebenfalls mit den Anträgen der Kommission einverstanden.

Eintreten ist obligatorisch
L'entrée en matière est acquise de plein droit

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1 et 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 82 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Ad 86.045

Postulat der Kommission für Gesundheit und Umwelt Luftreinhaltung. Internationales Recht

Postulat de la Commission de la santé publique et de l'environnement Protection de l'air. Droit international

Wortlaut des Postulates vom 18. Mai 1987

Der Bundesrat wird eingeladen, seine Anstrengungen zur Entwicklung des internationalen Rechts auf dem Gebiet der Luftreinhaltung konsequent und energisch fortzusetzen und dabei insbesondere

1. eine wesentliche Senkung der Emissionen von Stickoxiden und Kohlenwasserstoffen sowie einen verbesserten Schutz der Ozonschicht anzustreben und dort, wo die Arbeiten noch nicht aufgenommen worden sind, die Initiative zum Abschluss von Vereinbarungen zu ergreifen,
2. auf die Festlegung von Emissionsgrenzwerten in internationalen Abkommen zu drängen.

Texte du postulat du 18 mai 1987

Le Conseil fédéral est invité à poursuivre de manière conséquente et énergique les efforts en vue du développement du droit international dans le domaine de la protection de l'air et notamment

1. de préconiser la diminution sensible des émissions d'oxyde d'azote et d'hydrocarbures ainsi qu'une meilleure protection de la couche d'ozone et lorsque les travaux n'ont pas encore débuté, de prendre l'initiative en vue de la conclusion d'accords en la matière;
2. de pousser à la fixation de valeurs limites dans des accords internationaux.

Abstimmung – Vote

Für Ueberweisung des Postulates 81 Stimmen
(Einstimmigkeit)

Ueberwiesen – Transmis

87.003

Schutz der Ozonschicht. Uebereinkommen

Protection de la couche d'ozone. Convention

Botschaft und Beschlussentwurf vom 14. Januar 1987 (BBI I, 717)
Message et projet d'arrêté du 14 janvier 1987 (FF I, 721)

Antrag der Kommission
Eintreten

Proposition de la commission
Entrer en matière

Mme Deneys, rapporteur: Chaque parlementaire sait que l'atmosphère est une mince couche, d'environ 1000 kilomètres, qui enveloppe la Terre, soit à peu près sept fois moins que le rayon terrestre. La presque totalité de la vapeur d'eau et de l'oxygène se trouve concentrée dans les 10 à 12 kilomètres inférieurs, c'est-à-dire dans la pellicule de la troposphère. Au-dessus, entre 20 et 50 kilomètres d'altitude, se

trouve la couche d'ozone qui absorbe la plus grande partie du rayonnement ultraviolet du soleil, destructeur des tissus vivants. Si cette couche d'ozone n'existait pas, la vie ne se serait jamais développée sur la Terre.

C'est pourquoi les atteintes provoquées à cette zone de l'atmosphère, selon toute vraisemblance par les activités humaines, doivent sans tarder être diminuées le plus possible en attendant qu'elles soient pratiquement stoppées.

Nous devons cependant constater que la convention soumise à notre approbation ne constitue qu'un accord de base sur des principes, qui devrait être complété le plus tôt possible d'un protocole contenant des mesures destinées à restreindre les émissions de substances dangereuses pour la couche d'ozone, tout particulièrement les chlorofluorocarbures (CFC).

En attendant cette phase décisive, la Convention doit permettre d'étudier les conséquences des activités humaines susceptibles de porter atteinte à la couche d'ozone et d'échanger, sur le plan international, les connaissances acquises. Les pays signataires de la Convention s'engagent à prendre des mesures afin de limiter, de réduire ou de prévenir les activités dangereuses.

La Convention prévoit, à son alinéa 3, que les parties peuvent adopter des mesures internes plus rigoureuses que celles qui seront fixées dans un futur protocole additionnel. Je souligne que, en raison de l'article 10 de la Convention, l'Assemblée fédérale délègue au Conseil fédéral la compétence d'accepter ou de refuser les annexes qui traitent d'aspects scientifiques, techniques et administratifs particuliers.

Quant aux conséquences pratiques de la Convention, elles sont en ce moment de peu d'importance pour la Suisse puisque l'ordonnance du 9 juin 1986 sur les substances dangereuses pour l'environnement restreint déjà l'emploi des CFC dans les bombes aérosols. L'utilisation des CFC dans d'autres domaines sera prochainement réglementée de manière plus restrictive, selon les promesses du Conseil fédéral.

Je vous prie d'approuver la convention du 22 mars 1985 sur la protection de la couche d'ozone, comme l'a fait à l'unanimité votre commission, et d'autoriser ainsi le Conseil fédéral à la ratifier sans tarder.

Ruckstuhl, Berichterstatte: Der Schutz der Ozonschicht ist Gegenstand des Umweltprogramms der Vereinten Nationen. Das Abkommen legt keine Emissionsgrenzwerte fest. Es soll aber durch entsprechende Zusatzprotokolle den Schadstoffausstoss, insbesondere den Ausstoss an Fluor-Chlor-Kohlenwasserstoffen, verringern. Der Schutz der Ozonschicht in der höheren Atmosphäre gibt uns grosse Probleme auf. Die Bedeutung der Ozonschicht ist nicht eindeutig festgestellt. Sie wird aber als für das Leben auf der Erde von höchster Bedeutung eingeschätzt. Die Ursache für festgestellte Veränderungen der Ozonschicht sind nicht eindeutig geklärt. Mit dem Uebereinkommen verpflichten wir uns, durch Forschung und Information internationale Anstrengungen zur Aufklärung der Wechselwirkung Ozonschicht und Lebensmöglichkeit auf der Erde und Auswirkungen menschlicher Aktivitäten auf die Ozonschicht zu unterstützen.

Die Kommission beantragt Ihnen Zustimmung zu diesem Protokoll.

Basler: In der SVP-Fraktion ist man einhellig der Meinung, dieses Wiener Uebereinkommen zum Schutz der Ozonschicht sei zu ratifizieren. Wenn zu diesem Thema noch etwas gesagt werden soll, so folgendes:

Es ist gesicherte Erkenntnis, dass erstens die Ozonschicht in der Stratosphäre die Sonnenstrahlung auf unsere Erdoberfläche filtert, zweitens, dass Leben auf der Erde ohne diesen Ozonfilter unmöglich wäre, und drittens, dass die Ozonschicht sich abbaut und in den Polarregionen bereits Löcher aufweist. Ferner steht fest, dass die Tätigkeit von 5 Milliarden Menschen der Motor zu diesen verhängnisvollen Entwicklungen ist.

Noch nicht restlos geklärt ist die Frage, ob und wieviel die Fluor-Chlor-Kohlenwasserstoffe dazu beitragen.

Die hier politisch zu beantwortende Frage ist daher: Sollen wir mit Massnahmen warten, bis die Kausalität wissenschaftlich abgeklärt und gesichert ist? Ich finde, die Folgen aus den befürchteten Zusammenhängen seien derart verheerend, dass der Entscheid bei Unsicherheit zugunsten der Ozonschicht geschehen muss.

Ich fordere den Bundesrat auf, erstens ein Verbot jener Druckgaspackungen zu erlassen, die mit Fluor-Chlor-Kohlenwasserstoff angetrieben werden, zweitens dafür zu sorgen, dass die in Kühlschränken und Klimaanlage umgesetzten Freone umweltgerecht zu entsorgen seien und dass Kunststoffe mit alternativen Gasen ausgeschäumt werden. Unsere Atmosphäre kennt keine politischen Grenzen. Staaten wie die Schweiz müssen hier beispielhaft vorgehen. Unser Fraktionskollege Rutishauser wird einen entsprechenden Vorstoss einreichen.

Weder-Basel: Nur durch rechtzeitige, vorbeugende Massnahmen kann dem Risiko einer Veränderung der Ozonschicht begegnet werden. Zwischen der Freisetzung der fraglichen Substanzen und ihren Auswirkungen auf unsere Umwelt können Jahrzehnte verstreichen. Jedes Hinauszögern der Massnahmen könnte daher Schäden zur Folge haben, die nicht mehr wieder gutzumachen sind.

Die LdU/EVP-Fraktion stimmt dieser Ratifikation zu und bittet Sie, das gleiche zu tun. Wir befürchten – zusammen mit besorgten Wissenschaftlern –, dass die Zerstörung des Ozonschutzschildes für unseren Planeten und damit für uns Menschen, für Tiere und Pflanzen schwerwiegende Folgen zeitigen wird. Zum Beispiel könnten Menschen an Hautkrebs erkranken. Höhere Pflanzen würden dahinsiebeln – das haben die beiden Vorredner bereits gesagt –, und niedrige Organismen, insbesondere das tierische und pflanzliche Plankton in den Meeren, könnten grossräumig absterben.

Wir sollten die eigentlichen Ozonfresser, die Chlor-Fluor-Kohlenwasserstoffe, rigoros und sofort verbieten. Diese Stoffe dienen als Treibgase in den Spraydosen und zur Herstellung schaumförmiger Grundstoffe für Isolationen und Verpackungen. Natürlich dienen sie auch als Kühlmittel in den Kühlschränken und Klimaanlage.

Nach einem Forschungsbericht vom Januar 1987 des renommierten Max-Planck-Instituts besteht die Gefahr, dass ausser dem jetzt schon bekannten Loch über der Antarktis bald auch über dem nördlichen Polargebiet ein Ozonloch auftreten könnte. Die entsprechenden Ergebnisse sind jedenfalls sehr erschreckend. Damit will ich auch sagen: Es ist höchste Zeit, die Alarmglocke zu ziehen. Mehrere Staaten haben die entsprechenden Konsequenzen aus dieser Tatsache gezogen und die Produktion von Spraydosen verboten. Leider hat die Europäische Gemeinschaft dies bis heute nicht nachvollzogen.

Auch die Schweiz hat nur halbherzige Massnahmen eingeleitet: wir sollten nämlich die Spraydosen, die importiert werden, auf jeden Fall verbieten, solange sie trotz solcher Belastungen eingeführt werden. Wir sehen, dass uns die Natur laufend Warnungen erteilt; wir sehen, dass der Wald stirbt; das Wasser vielerorts geschädigt ist und die Böden vergiftet sind. Ich frage mich, wir fragen uns: worauf warten wir noch?

Ganz im Einverständnis mit Herrn Basler fordern wir den Bundesrat auf, zusammen mit den zuständigen Instanzen, diese Warnungen zu empfangen, sie ernst zu nehmen und entsprechend zu handeln.

Wick: Die CVP-Fraktion stimmt dieser Botschaft selbstverständlich auch zu. Ich möchte Sie darauf aufmerksam machen, dass wir es hier mit einem Geschäft zu tun haben, bei dem die Schweiz trotz aller Anstrengungen und trotz aller Verschärfungen, die wir sehr befürworten würden, nur ein ganz kleiner Fisch im grossen Teich der Stratosphäre ist. Wenn andere Länder nicht mitziehen, können wir machen,

was wir wollen, es kommt nicht zu einer Verbesserung der Situation.

Besonders erschreckend dürfte auch für Sie sein, wenn Sie sich vorstellen, wie klein diese sogenannte Ozonschicht überhaupt ist. Komprimiert auf dem Erdboden wären das nur ganz wenige Millimeter. Von der Zahl der Moleküle her – verglichen mit der übrigen Atmosphäre – ist das eine verschwindend kleine Schicht; dennoch hat diese Schicht eine so wahnsinnig grosse Bedeutung. Jetzt verstehen Sie vielleicht auch die Schwierigkeiten, in dieser sehr dünnen Schicht diese Messungen durchzuführen und mit absoluter Sicherheit zu sagen, was nun wirklich die Ursache wäre.

Ich habe den ersten Artikel über diese «Ozone depletion», also über diesen Abbau der Ozonschicht, vor mehr als zehn Jahren gelesen. Damals war man über die Ursachen noch vollständig unsicher; heute nähert man sich der absoluten Sicherheit, hat sie aber – wie Herr Basler richtig gesagt hat – noch nicht erreicht. Das ist für gewisse Staaten ein Grund, weiterhin zurückhaltend zu sein.

Hier geht es mehr um Aussenpolitik als um Innenpolitik. Selbstverständlich müssen wir Musterknaben auf diesem Gebiet sein, aber ebenso selbstverständlich dürfen wir es dabei nicht bewenden lassen. Ich möchte dem Bundesrat – sicher auch in Ihrem Namen – den Rücken stärken, dass er bei den entsprechenden Umweltministerkonferenzen der relativ trödlerischen EG wirklich sozusagen Beine macht.

Vizepräsident: Die liberale und die sozialdemokratische Fraktion erklären, dass sie dem Uebereinkommen zustimmen.

Mme Christinat: Au moment où nous discutons du message concernant la ratification de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, je désire revenir à la charge afin que le Conseil fédéral envisage de restreindre encore davantage les autorisations pour l'utilisation des CFC (chlorofluorocarbones) dans notre pays.

Si je m'en tiens aux chiffres qui m'ont été fournis, l'importation des CFC en Suisse n'a pas beaucoup diminué au cours de ces dix dernières années. Nous en étions à 5730 tonnes en 1975 et nous avons «baissé» à 5497 tonnes en 1985. Cette diminution est manifestement insuffisante. Lorsqu'on sait l'énorme danger que représente pour la vie humaine, animale et végétale la disparition ou même l'altération de la couche d'ozone, je pense que nous faisons preuve d'une certaine inconscience, pour ne pas dire d'une inconscience certaine, en ne prenant pas les mesures qui s'imposent, si draconiennes soient-elles.

Je sais que, depuis ma première intervention à ce sujet, en 1979, le Conseil fédéral est allé de l'avant. Le Parlement a voté la loi sur la protection de l'environnement et un certain nombre d'ordonnances ont été édictées par le Conseil fédéral. Nous sommes donc sur la bonne voie, mais sans pour autant envisager plus de sévérité qui pourrait aboutir à des interdictions. J'estime que, pour que la situation s'améliore de façon sensible et plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à présent, c'est vers la suppression pure et simple de l'utilisation des CFC que nous devons nous acheminer.

En ce qui me concerne, face aux différentes formes de pollution de l'air, je considère que celle qui altère la couche d'ozone est la plus grave et la plus dangereuse, car la détérioration dure entre septante et cent ans. Le bouclier gazeux qui protège la terre devient de plus en plus poreux et les scientifiques ont découvert un trou au-dessus de l'Antarctique, comme l'a aussi relevé tout à l'heure M. Basler.

La menace est par conséquent réelle et doit nous inciter à réfléchir sérieusement. Les CFC ne sont pas indispensables et des industriels américains ont cessé de les utiliser depuis 1978. Des produits de remplacement efficaces et peu coûteux ont déjà été trouvés et d'autres le seront encore. Un mal énorme a été fait par ces gaz nocifs tels que les CFC. Un nombre grandissant de cancers de la peau sont, selon des scientifiques américains, imputables à la dégradation de la couche d'ozone. Nous devons par conséquent agir vite et fort.

C'est pourquoi, Monsieur le Conseiller fédéral, tout en approuvant sans restriction la ratification de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, je vous demande avec insistance de prendre les mesures les plus sévères afin de supprimer, partout où cela est possible, l'utilisation des CFC et tout spécialement dans les aérosols. Ce serait tant mieux si la petite Suisse était à l'avant-garde de la protection de l'environnement en général, et de la couche d'ozone en particulier.

Vizepräsident: Die Fraktion PdA/PSA/POCH erklärt, dass sie dem Uebereinkommen zustimmt.

Frau Spoerry: Auch die freisinnig-demokratische Fraktion stimmt diesem Uebereinkommen selbstverständlich zu, obschon wir uns bewusst sind, dass es sich um einen sehr bescheidenen Schritt handelt. Uebrigens war das ja auch beim Protokoll über die grenzüberschreitende Luftverschmutzung so; die globale Senkung um 30 Prozent – unabhängig vom Niveau, von welchem ausgegangen werden soll – ist kein sehr weitgehender Schritt. Hier bei diesem Uebereinkommen werden keine Grenzwerte festgelegt, sondern es werden Zusatzprotokolle in Aussicht gestellt. Trotzdem sind wir dem Bundesrat sehr dankbar für seine Anstrengungen, die er auf internationaler Ebene tätigt. Sie können es beiden Botschaften entnehmen, wie schwierig dieses Unterfangen ist.

Das vorliegende Uebereinkommen und die in Aussicht gestellten Zusatzprotokolle sollen im übrigen nur im Bereich der Fluor-Kohlenwasserstoffe wirksam werden. Sie betreffen nicht oder noch nicht die weiteren, langlebigen chemischen Substanzen, die ebenfalls zu einer Veränderung der Ozonschicht beitragen können. Das in der Botschaft auf Seite 5 erwähnte Problem der Erwärmung der Erdoberfläche infolge des steigenden Kohlendioxidgehalts (Treibhauseffekt) soll an anderer Stelle behandelt werden.

In der Kommission war es nicht möglich, zu erfahren, wo diese andere Stelle ist. Mit anderen Worten: die Bestrebungen auf diesem Gebiet stecken noch in ganz, ganz bescheidenen Anfängen, noch nicht einmal die Diskussion darüber hat wirklich begonnen. Für die schweizerische Delegation dürfte sich hier auf internationalem Parkett ein grosses Tätigkeitsfeld entfalten, und wir bitten den Bundesrat, dies – mit unserer vollen Unterstützung – so gut wie möglich auch zu nutzen.

M. Brélaz: Les estimations scientifiques récentes estiment qu'il faudrait une réduction immédiate de 85 pour cent des produits qui menacent la couche d'ozone, et non une simple stabilisation comme cela est entendu dans divers milieux et sous-entendu par un certain nombre des signataires de la convention.

Il faut savoir que la couche d'ozone est extrêmement faible et mince. Ce n'est pas parce qu'elle s'étale entre 15, 25 et 40 kilomètres d'altitude qu'elle est très épaisse. A la pression atmosphérique que nous connaissons dans ce Parlement, il s'agirait d'une couche de seulement 3 millimètres en moyenne. Vous imaginez donc que la quantité de gaz en question est extrêmement faible et que des atteintes continues peuvent très facilement y créer des trous. Or, ces trous ont déjà été repérés, principalement en Antarctique, et maintenant aussi en Arctique, soit dans les régions polaires.

Il faut aussi savoir que les chlorofluorocarbones qui sont parmi les agents principaux incriminés pour la destruction de la couche d'ozone sont aussi très fortement incriminés dans un possible effet de serre, le fameux réchauffement des climats dont on a parlé, puisque ces agents sont capables d'absorber 10 000 fois plus de rayons caloriques ou de la chaleur que ne l'est le CO² qui est souvent incriminé dans un possible effet de serre. Là aussi, il y a une bonne raison de cesser purement et simplement d'utiliser ces produits. Les conséquences de la disparition de la couche d'ozone: possibilité de survivre pour l'être humain, à condition de se promener en cagoule toute la journée. Pour les plantes, les animaux, cela paraît plus difficile. L'ensemble de la vie sur

terre est donc passible de condamnation et, dans ce sens, c'est un des problèmes les plus graves auquel nous pourrions être confrontés parmi ceux qui contribuent à la dégradation de l'environnement.

Il est donc indispensable que notre pays donne non seulement l'exemple en la matière mais intervienne le plus fortement possible sur le plan international pour faire progresser la cause de la suppression des chlorofluorocarbones particulièrement et d'autres agents polluants qui pourraient être mis en cause dans la disparition de la couche d'ozone.

Il faut en effet aussi savoir que ce sont principalement et malheureusement les pays européens, ceux de la CEE, qui depuis dix ans se battent dans des contre-expertises les plus dilatoires possibles pour éviter des mesures sérieuses en la matière. C'est pourquoi je voudrais encourager très fortement, comme d'autres l'ont fait avant moi, le Conseil fédéral à intervenir avec tout le poids qui pourra être le sien au niveau international pour que l'on quitte l'ère des discussions approximatives et des pseudo-querelles d'experts avant de devoir entrer dans celles des dégâts irréversibles. L'ozone peut être détruit très lentement, les principaux polluants mettent entre quinze et cent ans pour monter jusque dans la haute atmosphère où ils détruisent l'ozone. Il est peut-être même de ce fait déjà trop tard aujourd'hui mais il sera encore plus tard demain ou après-demain.

M. Cotti, conseiller fédéral: Je désire continuer d'apporter ma contribution au rattrapage des retards du Conseil national mais cette fois-ci il me sera impossible de me taire complètement. Je dois au moins trois ou quatre réponses aux problèmes qui ont été soulevés très pertinemment par, pratiquement, tous les orateurs qui sont intervenus. Mais avant tout, je désire tout de même souligner un aspect qui me paraît essentiel en traitant ce message et le précédent qui n'a pas été considéré digne d'être discuté de quelque manière que ce soit par le Conseil national.

En effet, il s'agit, par ce message et par le précédent. C'est le premier raisonnement, d'adhérer à des accords internationaux en matière de protection de l'environnement et, en particulier, en matière de protection de l'air. Or, du moment que j'ai constaté comme une constante habituelle, pendant les débats de ce conseil et du Conseil aux Etats, que l'on demandait à juste titre que la Confédération s'engage à fond sur le plan international parce que, vous le savez, ces problèmes sont avant tout des problèmes qui ne peuvent qu'être résolus qu'à l'échelon international. Voilà deux exemples très clairs, très évidents de la volonté de la Confédération de collaborer et, je dirais mieux, d'être à la tête de l'action de collaboration internationale. Parce que vous savez que, dans les deux cas, la Confédération suisse a été l'une des inspiratrices de ces accords qui viennent d'être conclus.

Or, Monsieur Brélaz, c'est le deuxième raisonnement, vous avez absolument raison quand vous dites – et Mme Spoerry l'a dit aussi – que ces accords n'atteignent pas les limites et les degrés d'intensité que l'on désirait avoir. En effet, tant le précédent que cet accord-ci ne sont pas des accords qui vont très loin. Mais essayez de vous imaginer malgré tout ce que cela signifie. Essayez de mettre ensemble un groupe de pays qui vont de l'Est à l'Ouest, qui ont des sensibilités «environnementales» et – soyons sincères – des exigences économiques qui sont tout à fait différentes les unes des autres.

Etre arrivé à des dénominateurs communs minimaux comme ceux-ci, c'est déjà un excellent pas en avant. Je me suis fait dire qu'il était pratiquement impossible d'aller au-delà des 30 pour cent pour ce qui a trait à la diminution des émissions de soufre dont on a parlé avant et au-delà de l'accord qui est en discussion maintenant en matière de couche d'ozone.

Quand on parlait tout à l'heure de 30 pour cent de diminution d'émission de soufre, on se disait que c'est très peu parce que la Suisse a déjà atteint ce résultat, elle l'a même déjà dépassé. N'oubliez pas ce que cela signifie pour des pays qui n'avaient rien fait jusqu'à maintenant et qui s'obli-

gent à présent à réduire de 30 pour cent ces émissions. Ce sont des premiers pas au niveau international qui sont, à mon avis, encourageants. J'assure toutes les personnes qui sont intervenues ici que le Conseil fédéral va aller à force 9 en vue contribuer à des ententes supplémentaires au niveau international. Je vous rappelle que nous sommes en train maintenant de discuter d'un accord en matière de NOx pour lequel c'est le Conseil fédéral qui a pris, vous le savez, avec la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche, l'initiative l'année passée à Saas Fee.

Voilà donc un premier pas d'accord international et comme je vous le disais, il n'y a pas d'évolution en matière de protection de l'air sans des accords entre tous les Etats. Je vous donne un chiffre seulement: la contribution de la Suisse à la diminution de la couche d'ozone dans la stratosphère, par les émissions des gaz dont on a parlé auparavant, savez-vous à quoi elle se monte? A 0,2 pour cent, donc une contribution absolument dérisoire. Vous voyez bien que ce danger est très grave à l'échelon planétaire et de tout notre univers.

Mais malgré cela, et j'en reviens aux requêtes qui ont été adressées ici au Conseil fédéral par tous les conseillers et les conseillères qui sont intervenus, demandant de continuer à donner le bon exemple aussi au niveau national.

Eh bien! je recueille volontiers l'invitation qui a été faite par tous les groupes du Conseil national.

Mes collaborateurs savent que je leur ai écrit au sujet, par exemple, de la diminution des gaz CFC, Madame Christinat, dans les secteurs où une violation flagrante du principe de la proportionnalité semblerait très peu vérifiable. Je pense aux doses aérosols dont on parle tellement. Je pense que là, il y aurait de toute manière un respect du principe de la proportionnalité face à l'importance de ces doses. J'ai invité mes collaborateurs à me présenter, dans un cadre qui soit absolument fondé du point de vue technique et scientifique, des propositions qui, en respectant ce principe de la proportionnalité, pourrait même aller jusqu'à l'interdiction absolue de certaines productions qui sont aujourd'hui sur le marché. Je répète cela, à première vue, pourrait être considéré comme tout à fait en harmonie avec le principe de la proportionnalité même de la part des milieux de l'économie. C'est par cette observation que je désire terminer mon propos en vous proposant d'adhérer à cette convention internationale qui revêt une importance certaine pour l'humanité entière.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1 et 2

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes

79 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Schluss der Sitzung um 19.40 Uhr

La séance est levée à 19 h 40

Schutz der Ozonschicht. Uebereinkommen

Protection de la couche d'ozone. Convention

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.003
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.06.1987 - 14:30
Date	
Data	
Seite	827-830
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 465

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.